

Communiqué de presse : Comment contacter la CPAM de Loir-et-Cher ?

Les conseillers de l'Assurance Maladie sont **pleinement mobilisés sur le traitement des dossiers et des remboursements, et les enquêtes sanitaires** pour casser les chaînes de transmission du virus Covid.

Pour permettre aux conseillers de gérer au mieux leurs missions, **il est essentiel d'utiliser les moyens de communication les plus efficaces :**

- **Privilégier les services en ligne** : le [compte Ameli](#) pour ses démarches personnelles (obtenir une attestation, suivre ses remboursements ou un arrêt de travail, connaître le délai de traitement de son dossier) ou contacter la CPAM par e-mail ; ou le [forum ameli](#) qui propose de nombreuses réponses sur les droits et démarches en général ; *Les assurés qui n'ont pas de compte Ameli peuvent en ouvrir un immédiatement et facilement, en [trouvant des explications dans cette vidéo \(Youtube\)](#),*
 - **Contactez le 36 46**
 - **Pour une situation complexe ou urgente** : demander un rendez-vous téléphonique. A compter **du 8 juin**, ouverture de l'accueil physique **sur rendez-vous uniquement** (l'accueil libre-service reste fermé)
- ➔ **pour prendre rendez-vous** : par le [compte Ameli](#) (se connecter au compte Ameli, rubrique « mon agenda », puis sélectionner l'agence de Blois, Romorantin ou Vendôme) **ou le 36 46**;
- **Par courrier** : Il est recommandé de faire les démarches en ligne depuis le [compte ameli](#). **L'envoi et le dépôt des courriers se fait uniquement par voie postale à l'adresse suivante : CPAM de Loir-et-Cher - 6 rue Louis Armand 41022 Blois Cedex** (sur chaque document, penser à indiquer numéro de sécurité sociale, nom et prénom).

